

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette jusqu'à la délibération n° 2024-94 - M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 22

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-90 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

<p>DP 2024-49 Attribution de l'accord-cadre « impression du magazine communautaire du Pays de Chantonnay »</p>	<p>Imprimerie BELZ Pour cet accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, les montants maximums prévus sont : - Montant minimum des commandes pour chaque année : 10 000 € HT. - Montant maximum des commandes pour chaque année : 20 000 € HT. Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) aux quantités exécutées.</p>
--	--

.../...

DP 2024-50 Distribution du magazine communautaire - Février 2024	Actif Emploi	5 174,30 € TTC
DP 2024-51 Service de Direction des Systèmes d'Information (DSI) en temps partagé 2024	Cabinet IT Gouvernance	27 000,00 € HT
DP 2024-52 Attribution de l'accord-cadre n° 2024-03 « entretien des installations d'assainissements non collectifs de la CCPC »	SAUR SAS Le montant global maximum du présent accord-cadre s'élève à 30 000 € HT. - Pas de montant minimum - Montant maximum des commandes pour chaque année : 10 000 € HT. Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) aux quantités exécutées.	
DP 2024-53 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2023	PUBERT - Chantonay CHEVALLEREAU - Chantonay BREMAND - Chantonay	802,00 € 780,00 € 2 000,00 €
DP 2024-54 Attribution du marché public n° 2024-04 « prestation de rondes et interventions sur alarme des sites communautaires »	SARL PROTEC SÉCURITÉ PRIVÉE La prestation débutera à compter du 1 ^{er} février 2024 et se terminera le 31 décembre 2025.	11 730,00 € HT
DP 2024-55 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes - Programme 2024	BRILLAUD - Saint-Martin-des-Noyers LEROY - Sigournais BEAUSSANT - Sainte-Cécile BEAUSSANT - Sainte-Cécile LOISEAU - Chantonay	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-56 Contrat Nature - Impression du dépliant : la nature au cœur des entreprises	Société « Les pieds sur terre... »	1 898,00 € HT
DP 2024-57 Signature d'une convention d'occupation précaire avec ALAGOS PROD - Atelier n° 30 - Pépinière d'entreprises de Benêtre - Sigournais	Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1 ^{er} février 2024, pour un montant de loyer mensuel hors charge de 352,45 € HT.	
DP 2024-58 BIS Aménagement de l'espace guichet - Structure Chauss'up - Les Petits Détours	Entreprise PLP-Publicité	3 549,00 € HT
DP 2024-59 Contrat Nature 2050 - Affichage document de sensibilisation aux enjeux environnementaux - Pupitre Polaris	Société « Pic et Bois »	1 784,63 € HT
DP 2024-60 Cinéma en plein air - Base de loisirs de Touchegray à Chantonay	Entreprise Cin'étoiles	1 520,00 € HT
DP 2024-61 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	NOVELET GOUAZE - Chantonay RABAUD - Sainte-Cécile	250,00 € 250,00 €

<p>DP 2024-62 Avenant n° 1 au marché public n° 2023-16 « prestation son et lumière pour le festival de spectacles vivants Les Petits Détours au sein du Pays de Chantonnay »</p>	<p>SARL APS AUDIO L'avenant a pour objet d'apporter des prestations complémentaires Ces prestations s'inscrivant en dehors du montant global notifié du marché, un complément budgétaire est nécessaire. L'avenant a pour incidence financière une augmentation du montant du marché de 750,00 € HT, soit 900,00 € TTC., soit un pourcentage de variation de + 5,16 %. Le nouveau montant du marché public global est de 15 272,50 € HT soit 18 327,00 € T.T.C.</p>	
<p>DP 2024-63 Avenant n° 2 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction de 2 ateliers relais zone Polaris à Chantonnay</p>	<p>L'avenant n° 2 a pour objet le transfert de VALLÉE ARCHITECTURE SARL au profit de V ARCHITECTES SARL suivant acte de cession en date du 21 décembre 2023 dont l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} novembre 2023. Aussi, il a pour objet la modification des coordonnées bancaires du mandataire du groupement. Le montant du marché reste inchangé.</p>	
<p>DP 2024-64 Avenant n° 1 au marché public de maîtrise d'œuvre n° 2024-1 Réhabilitation de la maison de santé « Centre Epidaure »</p>	<p>L'avenant n° 1 a pour objet le transfert de VALLÉE ARCHITECTURE SARL au profit de V ARCHITECTES SARL suivant acte de cession en date du 21 décembre 2023 dont l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} novembre 2023. Aussi, il a pour objet la modification des coordonnées bancaires du mandataire du groupement. Le montant du marché reste inchangé.</p>	
<p>DP 2024-65 Entretien et réparations nécessaires au fonctionnement du broyeur de végétaux</p>	<p>Société « RABAUD »</p>	<p>2 256,93 € HT</p>
<p>DP 2024-66 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024</p>	<p>BERNEREAU - Bournezeau HEUZE - Bournezeau MATHIEU - Bournezeau DELAVAY - Chantonnay</p>	<p>1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €</p>
<p>DP 2024-67 Signature d'une convention d'occupation précaire avec AERIAL TICHA - Atelier n° 26 - Pépinière d'entreprises de Benêtre - Sigournais</p>	<p>Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 19 février 2024, pour un montant de loyer mensuel hors charge de 716,80 € HT.</p>	
<p>DP 2024-68 Création d'une régie de recettes et d'avances pour l'office de tourisme</p>	<p>Il est institué une régie de recettes et d'avance auprès de l'Office de Tourisme de la CCPC. Cette régie est installée Place de la Liberté, à CHANTONNAY (85110). Elle fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permettra l'encaissement de toute vente, même pour le compte de tiers (qui a fait l'objet d'une précédente délibération en Conseil communautaire).</p>	
<p>DP 2024-69 Annulation de la décision n° 2023-50 et adoption d'une nouvelle décision portant création d'une régie de recettes pour les spectacles communautaires</p>	<p>La décision n° 2023-50 est annulée et reprise en ajoutant le paiement des billets d'entrée par carte bancaire. Il est institué une régie de recettes auprès du service Culture/Jeunesse de la CCPC. Cette régie est installée au siège communautaire, 65 av. du Général de Gaulle à CHANTONNAY (85110). La régie fonctionnera pour les manifestations culturelles organisées par la Communauté de communes.</p>	
<p>DP 2024-70 Base de loisirs de Touchegray – Spectacle « défilé de haute culture » en juillet 2024</p>	<p>Compagnie Helmut Von Karglass produite par l'association Alchymère</p>	<p>3 356,00 €</p>

DP 2024-71 Base de loisirs de Touchegray – Animations Bulles d'air – Balades crépusculaires	BULLES D'AIR	2 138,20 €																																				
DP 2024-72 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « 1000 degrés » à Chantonnay	Entreprise « 1000 DEGRÉS »	10 000,00 €																																				
DP 2024-73 Ateliers et spectacle du collectif l'improbable – Familles Rurales	Collectif L'Improbable et Association Familles Rurales	4 200,00 €																																				
DP 2024-74 Formation en ligne mutualisée sur le logiciel CART@DS CS – Service ADS	Entreprise INETUM	1 920,00 € HT																																				
DP 2024-75 Devis investigations complémentaires sur les réseaux préalable à la construction de la médiathèque intercommunale du Pays de Chantonnay – Détection et géoréférencement- SICAA Études	Cabinet SICAA Etudes	1 990,00 € HT																																				
DP 2024-76 Approbation du nouveau plan prévisionnel de financement relatif à l'acquisition et à la réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Épidaure situé à Chantonnay	Nouveau plan prévisionnel de financement : <table border="1" data-bbox="676 987 1477 1200"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td>520 000 €</td> <td>Fonds LEADER</td> <td>80 000 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre et études diverses</td> <td>120 000 €</td> <td>Subvention Préfecture</td> <td>600 000 €</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation</td> <td>1 158 900 €</td> <td>Subvention Région</td> <td>150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais divers</td> <td>71 100 €</td> <td>Subvention Département</td> <td>108 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>SyDEV</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds de concours</td> <td>455 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>377 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 870 000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>1 870 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses HT		Recettes		Acquisition	520 000 €	Fonds LEADER	80 000 €	Maîtrise d'œuvre et études diverses	120 000 €	Subvention Préfecture	600 000 €	Réhabilitation	1 158 900 €	Subvention Région	150 000 €	Frais divers	71 100 €	Subvention Département	108 000 €			SyDEV	100 000 €			Fonds de concours	455 000 €			Autofinancement	377 000 €	TOTAL	1 870 000 €	TOTAL	1 870 000 €
Dépenses HT		Recettes																																				
Acquisition	520 000 €	Fonds LEADER	80 000 €																																			
Maîtrise d'œuvre et études diverses	120 000 €	Subvention Préfecture	600 000 €																																			
Réhabilitation	1 158 900 €	Subvention Région	150 000 €																																			
Frais divers	71 100 €	Subvention Département	108 000 €																																			
		SyDEV	100 000 €																																			
		Fonds de concours	455 000 €																																			
		Autofinancement	377 000 €																																			
TOTAL	1 870 000 €	TOTAL	1 870 000 €																																			
DP 2024-77 Remise en état salle de bain – Logement Gendarmerie	Stéphane SERVICES	3 298,45 € HT																																				
DP 2024-78 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024	GIRARD - Rochetretoux BEN MOSTAPHA - Chantonnay VENDE - Sigournais MORIN - Chantonnay PANIER - Rochetretoux DEBIEN - Sainte-Cécile	750,00 € 500,00 € 2 000,00 € 500,00 € 964,00 € 995,00 €																																				
DP 2024-78 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	BURGAUD - Chantonnay FAVREAU - Chantonnay	250,00 € 250,00 €																																				
DP 2024-79 Aménagement mobilier dans la zone Polaris dans le cadre du Contrat Nature 2050	Entreprise « PIC ET BOIS »	2 583,66 € HT																																				
DP 2024-80 Clôture de la régie de recettes « Taxe de séjour CCPC »	La régie de recettes « Taxe de séjour » créée auprès de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay est clôturée. Le procès-verbal de clôture sera établi à 33 838,69 € au 31 décembre 2023.																																					

.../...

DP 2024-81 Création de la régie de recettes "taxe de séjour office de tourisme"	Il est institué une régie de recettes pour la Taxe de séjour auprès de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay. Cette régie est installée Place de la Liberté, à CHANTONNAY (85110). Elle fonctionne du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Elle permettra l'encaissement des produits « Taxe de séjour ».	
DP 2024-82 Renouvellement logiciel CART@DS et offre GOFOLIO – Service ADS	Entreprise « INETUM »	6 500,00 € HT
DP 2024-83 Renouvellement de l'adhésion à la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée pour l'année 2024	Association Géo Vendée	6 896,03 € TTC
DP 2024-84 Travaux électricité et chauffage – Rénovation EHPAD Les Humeaux à Bournezeau	Entreprise « BLI » Entreprise « IDEX »	1 449,00 € HT 5 200,00 € HT
DP 2024-85 Approbation de devis pour des missions complémentaires relatif à la réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Épidaure situé à Chantonnay	APT'IMMO IGESOL SICAA Etudes ATAE QUALICONSULT	3 779,17 € HT 2 000,00 € HT 1 990,00 € HT 3 150,00 € HT 5 245,83 € HT
DP 2024-86 Attribution des marchés de travaux de rénovation EHPAD Les Humeaux	Lot n° 1 – MENUISERIES BOIS : EURL OLIVIER TRIPOTEAUD Lot n° 2 – SOLS COLLÉS : CCV CALANDREAU Lot n° 3 – PEINTURE : ADC PEINTURE TOTAL	105 057,01 € HT 27 862,57 € HT 41 879,00 € HT 174 798,58 € HT
DP 2024-87 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien 31 rue Archereau, Commune de Bournezeau, contenance de 11 756 m ² , cadastré section XS n° 61, au prix de de 1 375 600 €.	
DP 2024-88 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	JOURDAIN – Saint-Vincent-Sterlanges MOUNIAU – Bournezeau BECAUD – Saint-Germain-de-Prinçay	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-89 Avenant au marché public n° 2023-9 « refonte du site internet de la CCPC »	WeArePublic L'avenant apporte des modifications nécessaires et justifiées. La première modification relative à l'évolution de site s'élève à 5 250,00 € HT, soit 6 300,00 € TTC. La deuxième modification relative à l'installation et le paramétrage d'un plug-in s'élève à 320,00 € HT, soit 384,00 € TTC. Le montant total de ces modifications s'élève à 5 570,00 € HT, soit 6 684,00 € T.T.C. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de + 17,75 % par rapport au montant initial du marché. Le nouveau montant du marché public global après avenants est de : 43 245,00 € HT, soit 51 894,00 € TTC. Il convient donc de décaler la date de fin de la prestation ; la mise en ligne du site internet est ainsi prévue pour le 17/04/2024	

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

... / ...

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240312-2024_90-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Moinet', positioned above the electronic signature text.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette jusqu'à la délibération n° 2024-94 - M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-91 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 7 et 21 février 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

- **07.02.2024** : Bâtiment artisanal - Rue de l'industrie - Zone Industrielle de Pierre Brune à Chantonay : Renouvellement d'un bail ou vente / Actipôle des Fours à Saint Martin des Noyers : Demande d'acquisition de deux parcelles par deux porteurs de projets / Parc Polaris à Chantonay : Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle XE 169 (pour l'installation d'un distributeur automatique à béton) / Étude sur les regroupements parcellaires agricoles / CTR 2026 : projets à déposer / Restaurant la Morlière : vente d'une parcelle pour mise en œuvre d'un ANC / Inondations à l'occasion des pluies intenses de novembre - décembre : recensement / Vendée Énergie : organisation d'une rencontre / Transfert de la compétence Assainissement collectif : gouvernance / Données « producteurs de pays » demandées par le Département / Loi APER : pratique des autres territoires en matière de concertation / Retour de la Commission « Environnement et Développement Durable » : nouveaux dispositifs / Demande de subvention « Chantonay Saint Germain Basket » / Demande de subvention « Solidarité Paysans 85 » / Demande de subvention « R4JC » / Demande de participation financière au Fonds de Solidarité Logement / Demande de participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes / Vendéopole de Bournezeau : Vente par Vendée Expansion de la parcelle XR 273 (pour l'installation d'une brasserie) / Polaris Sud à Chantonay : Vente de la parcelle AN80p (par un propriétaire privé) / Vente du bâtiment GAUTIER à Chantonay / Pouvoir de police de publicité extérieure : retour sur les arrêtés des communes / Révision PLUi : rencontre des communes / Modification simplifiée 0.6 : calendrier / Aire d'accueil des gens du voyage : visite des services de la Préfecture / Matériel Espaces verts / Les Petits Détours : programmation, billetterie, communication / Recrutements pôle Services à la Population : Directeur médiathèque et réseau des bibliothèques (Cédric FERRUT), 2^{ème} bibliothécaire mutualisé (Ambre LEGRAND), Médiatrice Micro-Folie (Margot MAUPETIT) / Organisation des balades estivales de l'Office de Tourisme / DTER / DSIL : dossiers déposés par les Communes et l'interco / LEADER 2023-2027 : plan d'actions / Centrale Biogaz : proposition d'une visite / Échanges libres / préoccupations de terrain.
- **21.02.2024** : Société de projet Energie en Pays de Chantonay / Approbation des tarifs des animations touristiques 2024 / Mise à disposition de salles communales à la Communauté de communes pour l'organisation d'animations et de manifestations / Demande de subvention de « Bournezeau Sports Mécaniques » / Approbation d'une convention à intervenir avec l'association Initiative Vendée Bocage pour l'année 2024 / Conférence Régionale de Gouvernance - ZAN / Réunion départementale « Architecture » / Transfert de la compétence assainissement collectif : calendrier / Atelier relais - Rue des Coulemelles - Chantonay / Réception des travaux du Vendéopôle / Pose des bornes de recharge véhicules électriques - siège / Retrait de la délibération n° 2023-465 / Motion portant sur la volonté de transférer la compétence assainissement collectif au syndicat Vendée Eau dès lors que la Communauté de communes sera compétente en la matière / Renouvellement de l'adhésion à la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée pour l'année 2024 / LEADER 2023-2027 : plan d'actions / Vendéopôle Vendée Centre - Extension n° 2 : rapport de concession - Opération 5916 - Compte-rendu financier et révision du bilan au 30 septembre 2023 / Vendéopôle Vendée Centre - Extension n° 2 - Rapport de concession - Opération 5932 - Compte-rendu financier et révision du bilan au 30 septembre 2023 / Échanges libres / préoccupations de terrain.

... / ...

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240312-2024_91-DE



Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Moinet', positioned above the electronic signature text.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette jusqu'à la délibération n° 2024-94 - M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-92 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023-465 RELATIVE AU PRINCIPE ENGAGEANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES SUR LE TRANSFERT À VENDÉE EAU DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Nomenclature des actes : 5.7

Vu le recours gracieux en date du 11 janvier 2024 du Préfet de la Vendée concernant la délibération du Conseil communautaire n° 2023-465 du 6 décembre 2023 relative au principe engageant la Communauté de communes et ses Communes membres sur le transfert au Syndicat mixte Vendée Eau de la compétence assainissement collectif des eaux usées ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240312-2024_92-DE



Considérant qu'il est demandé à la Communauté de communes de retirer la délibération précitée au motif que celle-ci n'est pas compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées, cette compétence étant à ce jour détenue par les Communes qui se sont opposées au transfert obligatoire dans les conditions requises de majorité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de retirer la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay n° 2023-465 en date du 6 décembre 2023 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Moinet', positioned over the electronic signature text.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette jusqu'à la délibération n° 2024-94 - M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-93 MOTION PORTANT SUR LA VOLONTÉ DE TRANSFÉRER LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU DÈS LORS QUE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERA COMPÉTENTE EN LA MATIÈRE

Nomenclature des actes : 9.4

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), redéfinissant notamment les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, et particulièrement les compétences communales en matière d'eau et d'assainissement ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes (dite Loi FERRAND-FESNEAU) ;

.../...

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le respect de l'article L.5211-1 du même code, qui prévoit notamment que « *le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local* » ;

Considérant l'étude technique, financière et juridique menée par la Communauté de communes sur les enjeux et les modalités de ce transfert de compétence, cette dernière pouvant être confiée au Syndicat mixte « Vendée Eau » ;

Considérant que l'intérêt de cette mutualisation à l'échelle du Syndicat mixte précité présente un certain nombre d'avantages à différents niveaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre une motion actant de la volonté de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay de transférer la compétence assainissement collectif au Syndicat mixte « Vendée Eau », dès lors que la Communauté de communes sera compétente en la matière.

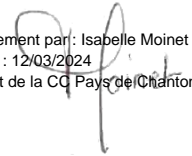
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette jusqu'à la délibération n° 2024-94 - M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-94 TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'EHPAD « LES ÉRABLES » DE SAINT-PROUANT - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU TITRE DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Nomenclature des actes : 7.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.5 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 2023-397 du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2023 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) de la rénovation-extension de l'EHPAD « Les Érables » à Saint-Prouant ;

... / ...

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre d'un transfert de compétence signé entre le CIAS et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en date du 31 octobre 2023 ;

Considérant le règlement de subvention tel qu'adopté par délibération N° IV-A-2 du Conseil général de la Vendée du 10 février 2012, n° IV-A-3 du 8 février 2013 et par délibération N° II-E 1 du Conseil départemental de la Vendée du 22 mars 2018 conditionnant l'attribution de sa subvention à la participation financière de la Communauté de communes pour tout projet de modernisation et de mise aux normes d'EHPAD ;

Considérant la délibération n° 2024-7 du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Chantonnay sollicitant la participation financière du Département de la Vendée et de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre des travaux de rénovation-extension précités ;

Considérant qu'au regard des délégations qui lui seront confiées par le Conseil d'administration, la Présidente du CIAS du Pays de Chantonnay demandera la subvention au Conseil départemental de la Vendée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'apporter une participation financière de 55 680 € au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la réhabilitation et l'extension de l'établissement « Les Erables » de l'EHPAD multisite du Pays de Chantonnay, en contrepartie de l'aide du Conseil départemental sollicitée à hauteur de 118 320 € ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

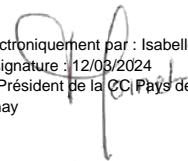
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-95 APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE LA MAISON DE SANTÉ ÉPIDAURE SITUÉE À CHANTONNAY ET AUTORISATION DE SOUSCRIRE LES MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE DÉPOSER TOUTES DÉCLARATIONS ADMINISTRATIVES PRÉALABLES

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de Chantonnay n° 2023-462, en date du 6 décembre 2023, relative à l'approbation de l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical EPIDAURE situé à Chantonnay en maison de santé pluridisciplinaire ;

... / ...

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué, par décision de la Présidente n° 2024-03 en date du 5 janvier 2024, au groupement dont la SARL VALLÉE ARCHITECTURE est le mandataire, pour un montant prévisionnel de 83 355 € HT (soit un taux de rémunération fixé à 9,26 % du montant HT des travaux), notifié le 8 janvier 2024 ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-64 en date du 7 février 2024 approuvant le transfert de la SARL VALLÉE ARCHITECTURE au profit de la SARL V ARCHITECTES au 1^{er} novembre 2023, notifié par avenant n° 1 le 12 février 2024 ;

Considérant qu'il convient d'approuver la poursuite du projet en confiant notamment à Madame la Présidente les autorisations nécessaires à sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (abstention de Madame Brigitte PHELIPEAU par le biais de son pouvoir) :

- de valider l'Avant-Projet Définitif de l'opération de réhabilitation du centre médical EPIDAURE situé à Chantonnay et son enveloppe prévisionnelle relative aux travaux établie à un montant de 1 158 900 € HT, tel que présenté en annexe, et ce faisant, de valider la poursuite de l'opération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de cette opération de réhabilitation, dans la limite d'un montant global de 1 230 000 € HT, étant précisé que Madame la Présidente rendra compte de l'exécution de cette autorisation lors d'une prochaine réunion du Conseil communautaire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tout avenant relatif à ces marchés de travaux, étant rappelé que les marchés peuvent être modifiés lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser Madame la Présidente à déposer toutes demandes d'autorisations administratives utiles à la réalisation du projet, et notamment en matière d'autorisation du droit des sols ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-96 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES DE L'OUTIL NUMÉRIQUE D'OBSERVATION DE L'HABITAT - ONB+

Nomenclature des actes : 8.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023 ;

Considérant que pour améliorer la connaissance du territoire et faciliter le pilotage des politiques locales, notamment en matière d'habitat et de logement, il convient de pouvoir bénéficier des données numériques mises à disposition par Géo Vendée à titre gratuit ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, telle que présentée en annexe, la convention à intervenir avec l'association Géo Vendée relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de données de l'outil numérique d'observation de l'habitat – ONB+ ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents ;
- De déléguer à Madame la Présidente l'approbation et la signature de tout autre convention, à titre gratuit et avec l'association Géo Vendée, relative à la mise à disposition de données, et notamment contractualisées par Géo Vendée auprès de tiers.

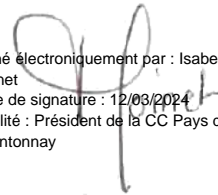
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-97 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

... / ...

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 février 2024 ;

Considérant la technicité de la matière et l'intérêt de se regrouper face aux entreprises spécialisées de ce secteur d'activité ;

Considérant la pertinence de l'approche proposée par le Centre de Gestion de Vendée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- De donner mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-98 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Nomenclature des actes : 7.1

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui renforce le rôle et le cadre légal du Débat d'orientations budgétaires ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu la Commission plénière du 14 février 2024 ;

... / ...

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire à mener dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget ;

Considérant que ce DOB est voté au cours d'une séance distincte du vote du budget, et qu'il ne peut intervenir ni le même jour de ce dernier ;

Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la Communauté de communes, permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des Budgets Primitifs ;

Considérant que le ROB ci-joint annexé présente les orientations budgétaires de l'exercice 2024 du budget général et des budgets annexes ;

La Présidente propose au Conseil Communautaire de :

- Prendre acte des orientations budgétaires 2024 du budget général et des budgets annexes présentées et débattues en séance.

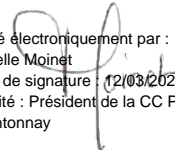
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-99 BUDGET GÉNÉRAL - AUTORISATION DE DÉPENSES - INVESTISSEMENT 2024

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 ;

Vu la norme comptable M57 ;

Considérant la nécessité de préciser les opérations concernées susceptibles d'être affectées par le paiement anticipé des dépenses d'investissement avant le vote du budget ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'engagement des dépenses indiquées ci-dessous, par opération, à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - Opération n°10 : Bâtiment : 10 000€ (chapitre 21)
 - Opération n°25 : Gens du Voyage : 20 000€ (chapitre 21)
 - Opération n°28 : Acquisition de matériels : 10 000€ (chapitre 21)
 - Opération n°35 : Centre aquatique : 1 600€ (chapitre 23)
 - Opération n°39 : Voirie : 19 000€ (chapitre 21)
- De prévoir les crédits correspondants au budget 2024 lors de son adoption ;

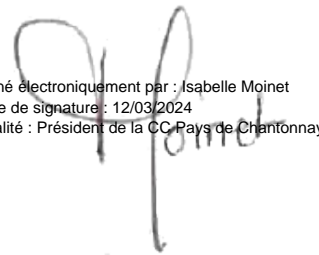
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-100 VENDÉOPÔLE VENDÉE CENTRE – EXTENSION N° 2: RAPPORT DE CONCESSION – OPÉRATION 5916 – COMPTE-RENDU FINANCIER ET RÉVISION DU BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature des actes : 1.4

Vu les articles L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme (CU), prévoyant notamment que le bilan de la concession est soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

... / ...

Vu la concession accordée à Vendée Expansion – SPL, opération 5916, par délibération du Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau en date du 8 juillet 2014 ;

Considérant la remise du compte rendu financier 2023, de cette concession, établi par Vendée Expansion – SPL ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter le compte-rendu financier qui lui a été présenté en application de l'article L. 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'approuver le bilan et le plan de financement prévisionnels révisés par Vendée Expansion - SPL à la date du 30 septembre 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer toutes les pièces, actes et mandats se rapportant à ces décisions, ainsi que tous actes y afférents.

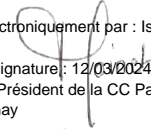
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature: 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-101 VENDÉOPÔLE VENDÉE CENTRE - EXTENSION N° 2 - RAPPORT DE CONCESSION - OPÉRATION 5932 - COMPTE-RENDU FINANCIER ET RÉVISION DU BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature des actes : 1.4

Vu les articles L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme (CU), prévoyant notamment que le bilan de la concession est soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant ;

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet

Date de signature : 12/03/2024

Qualité : Présidente du CC Pays de Chantonnay

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

.../...

Vu la concession accordée à Vendée Expansion - SPL, opération 5932, par délibération du Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau en date du 13 mars 2018 ;

Considérant la remise du compte rendu financier 2023, de cette concession, établi par Vendée Expansion - SPL ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter le compte-rendu financier qui lui a été présenté en application de l'article L. 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'approuver le bilan et le plan de financement prévisionnels révisés par Vendée Expansion - SPL à la date du 30 septembre 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer toutes les pièces, actes et mandats se rapportant à ces décisions, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-102 ZONE D'ACTIVITÉS « VENDÉOPÔLE VENDÉE CENTRE » -
BOURNEZEAU : APPROBATION DE LA VENTE DE LA PARCELLE XS 92
À L'ENTREPRISE BTV HYDRAULIQUE**

Nomenclature des actes : 3.2

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Vu le document d'arpentage référencé L 06.244 en date du 29/11/2012 ;

Vu l'avis du Domaine n° 2023-85034-92128 établi le 11 décembre 2023 par la Direction Générale des Finances Publiques des Pays de la Loire (DGFIP) sur la valeur vénale du bien, joint en annexe n° 1 à la présente délibération ;

... / ...

Considérant que Messieurs CHARRON et TESSON, gérants de la SARL BTV Hydraulique, entreprise spécialisée dans les vérins hydrauliques, déjà installée sur le territoire, se sont montrés intéressés par l'acquisition de la parcelle XS 92 d'une surface totale de 1 590 m², située sur la ZAE Vendéopôle Vendée Centre, dans le but de développer leur activité ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente de la parcelle suivante située sur le Vendéopôle Vendée Centre, telle que présentée dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints en annexe n° 2, et dont les contraintes urbanistiques et la viabilisation sont respectivement décrites en annexe n° 3 et n° 4, aux conditions suivantes :

- o Désignations, surfaces :

Propriétaire	N° de la parcelle	Zonage PLU	Répartition des surfaces de la parcelle	Prix HT
Communauté de communes du Pays de Chantonnay	XS 92	Uxa	794 m ²	13 € le m ²
			796 m ²	20 € le m ²
TOTAL			1 590 m ²	26 242,00 €

- o Acquéreur et prix :

ACQUÉREUR	PRIX		
	HT	TVA	TTC
SARL BTV Hydraulique Vendéopole Vendée Centre parc d'activités économiques 85480 BOURNEZEAU	26 242,00 €	20 %	31 490,40 €

, étant précisé qu'il sera à la charge :

- o du propriétaire vendeur et de l'acquéreur de s'acquitter des frais relatifs :
 - aux impôts, taxes et redevances dus sur le terrain au titre de l'année civile en cours (répartition au prorata temporis) ;
- o du propriétaire vendeur
 - de s'acquitter des frais relatifs aux diagnostics liés à la vente et au géomètre (l'étude géotechnique de niveau G1-PGC n'étant pas obligatoire au regard de l'article L. 132-5 du Code de la construction et de l'habitation) ;

... / ...

- o de l'acquéreur :
 - de s'acquitter des frais :
 - ✓ dits de « notaire » :
 - Taxes (publicité foncière, etc.), contributions (sécurité immobilière, etc.) et droits de mutation ;
 - Débours ;
 - Honoraires et émoluments notariaux ;
 - ✓ relatifs aux études géotechniques liées à la construction ;
 - ✓ de raccordement aux différents réseaux (électricité, eaux potable, usées et pluviales, gaz, télécommunication) ;
- d'autoriser, avant la signature de l'acte notarié de vente, ledit acquéreur :
 - o à déposer aux autorités compétentes toute demande d'autorisation quelconque en rapport avec son projet (permis de construire, etc.) ;
 - o à engager toutes les études et tous les travaux utiles liés à son projet (études géotechniques, terrassement, etc.) ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer un compromis de vente aux conditions susvisées ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à prendre et à signer tout acte contenant vente desdites parcelles aux conditions susvisées, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif et accessoire.

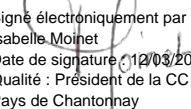
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-103 APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE VENDÉE BOCAGE POUR L'ANNÉE 2024

Nomenclature des actes : 7.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

... / ...

Vu la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au titre des années 2021, 2022, 2023 et 2024, autorisant la Communauté de communes du Pays de Chantonnay à intervenir en complément du soutien et des interventions de la Région au profit de l'association Initiative Vendée Bocage (IVB) ;

Considérant la demande d'aide de l'association IVB en date 15 décembre 2023 ;

Considérant qu'IVB a pour objet de favoriser le développement économique en soutenant la création, la reprise et le développement d'entreprises par un accompagnement financier et humain ;

Considérant que cette intervention facilite l'installation des entreprises sur le territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention, telle que présentée en annexe, à intervenir avec l'association Initiative Vendée Bocage, prévoyant notamment pour l'année 2024 une subvention de 19 067 € ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-104 APPROBATION DES TARIFS DES ANIMATIONS TOURISTIQUES 2024

Nomenclature des actes : 7.1

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à organiser des animations pendant les vacances d'avril et durant la période estivale ;

Considérant qu'il convient de solliciter une contribution financière auprès des participants pour certaines activités ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des animations touristiques 2024 tels que présentés comme suit :

- Animations - Base de loisirs de Touchegray

Balades crépusculaires en canoë-kayak	10 € / personne	
Balades apéro crépusculaires en canoë-kayak	12 € / personne	
Ateliers « grimpe d'arbres »	5 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Activités en nature	5 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans

- Animations - Sentier d'Amanéa

Jeudis Zen d'Amanéa	10 € / personne	5 € pour les moins de 10 ans
Animation « à la recherche du trésor perdu »	5 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Sortie plantes sauvages	10 € / personne	5 € pour les moins de 10 ans

- Autres animations de l'Office de Tourisme

Visite de ferme	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Soirée astronomie	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Jeu de piste dans la ville de Chantonay	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

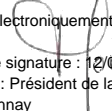
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-105 APPROBATION DES TARIFS POUR LE SPECTACLE "SUZANNE"

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment leurs articles 4.2.11 prévoyant l'organisation de manifestations culturelles et 4.2.5 prévoyant des actions sociales d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-421 approuvant la mise en place d'un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle 2022-2025 entre l'État, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, l'Éducation Nationale et la Délégation départementale de l'enseignement catholique, et sa signature en date du 28 octobre 2022 ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-183 approuvant la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé, et sa signature en date du 16 mai 2023 ;

Considérant l'organisation d'une représentation du spectacle "Suzanne" par le collectif l'Improbable le vendredi 3 mai 2024 à l'espace Sully à Chantonnay, représentation pour laquelle une participation est demandée aux spectateurs ;

Considérant l'objectif d'accessibilité de l'offre culturelle ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture, jeunesse, familles » en date du 20 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de la représentation "Suzanne" de la manière suivante :
 - o Tarif plein : 5 € ;
 - o Tarif réduit : 3 € (pour les demandeurs emploi, les bénéficiaires de l'AAH, du RSA et de l'ASPA, les apprentis et les étudiants et les groupes à partir de 10 personnes) ;
 - o Gratuité pour les moins de 18 ans.
- o D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

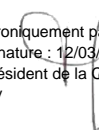
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 6 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle de l'Aubépin à Sigournais pour une deuxième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	E	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CORNIÈRE Jean-Louis a donné pouvoir à M. BOISSINOT Christian - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. GOURAUD Christophe a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir à M. SOULARD Yannick - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à Mme PICARD Sophie - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-106 SPANC – FIXATION DES REDEVANCES POUR LES ENTRETIENS DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS – TARIFS À PARTIR DU 15 MARS 2024

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L. 2224-8, L. 2224-11, R. 2224-19 et suivants ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.6 sur la création et la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif pour le contrôle, l'entretien, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

... / ...

Vu l'avis en date du 24 janvier 2024 de la Commission Intercommunale de la Commande Publique attribuant le marché à la société SAUR Hydrocurage ;

Considérant l'intérêt pour le territoire et ses habitants de disposer d'un service d'entretien des assainissements non collectifs avec une prestation et des prix définis et clairs ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, pour toute demande reçue à compter du 15 mars 2024, les montants des redevances suivantes pour le service « Entretien des assainissements non collectifs » :

Fosse	Redevances à partir du 15/03/2024	
	Intervention programmée	Intervention non programmée et urgente
jusqu'à 1 500 L	200,00	260,00
jusqu'à 2 500 L	215,00	285,00
jusqu'à 3 500 L	245,00	330,00
jusqu'à 4 500 L	275,00	350,00
jusqu'à 6 000 L	300,00	380,00
Au-delà de 6 000 L (m ³ suppl)	50,00	50,00
Poste de relevage (coût au m ³)	60,00	60,00
Vidange bac à graisse	20,00	20,00
Microstation (forfait +coût au m ³)	155 + 55 € par m ³ vidangé	200 + 60 € par m ³ vidangé
Curage et/ou nettoyage des canalisations au-delà de 20 m	2,00	2,50
Mise en place de tuyaux supplémentaires (au-delà de 50 m)	3,00	3,00
Déplacement sans intervention	160,00	200,00

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 12 mars 2024

À CHANTONNAY, le 12 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

